



COMMISSION VOL MOTEUR

Fiche de Stage : Perfectionnement ULM Multiaxes

BUT DU STAGE

- Améliorer la sécurité des vols par le renforcement des compétences techniques et non techniques.
- Permettre à ceux qui suivent une formation de pilote d'ULM multiaxes d'accélérer leur progression.
- Permettre à des pilotes ULM brevetés de confirmer par la pratique les connaissances de base nécessaires pour entreprendre un voyage aérien.
- Permettre à des pilotes ULM brevetés d'élargir leurs compétences pratiques.
- Permettre et à des pilotes avions brevetés de découvrir le vol en ULM.

POPULATION CONCERNÉE

- Ayants Droits et Ouvrants Droits inscrits sur l'Attestation "ACTIV" en cours de validité.
- Les Ayants Droit mineurs sont acceptés à condition d'avoir une autorisation parentale éclairée de participer au stage ULM et d'être accompagnés par une personne responsable majeure en dehors des heures de prise en charge par l'instructeur responsable du stage.

PRÉREQUIS

- Adhésion ANEG¹ de l'année en cours.
- Licence FFA valide ou une licence FFPLUM de l'année en cours.
- Pour les stagiaires non brevetés : une copie de la déclaration de début de formation, à joindre avec les papiers d'inscription.
- Pas de limite d'âge maximum.
- Pilote ULM breveté ou non breveté.
- Pilote avion breveté.
- Formulaire rempli à la main par le stagiaire ou ses parents pour les mineurs.

¹ ANEG : Aéroclub National des Electriciens et Gaziers – Club national de la CCAS regroupant toutes les activités relatives à l'aéronautique et aux activités aériennes. Organisateur des stages.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue du stage, le stagiaire aura reçu une formation dont les objectifs sont :

Pour les pilotes ULM brevetés :

- Préparer un « LOG » de navigation et d'établir un bilan carburant.
- Appréhender les conditions météorologiques favorables à l'exécution d'un voyage.
- Préciser les éléments de sécurité d'un vol de voyage.
- Déterminer les possibilités d'atterrir sur une plateforme ULM en fonction des conditions météo et des performances de la machine.
- Maîtriser les communications radio avec les organismes de contrôle aérien.
- Utiliser efficacement les cartes aéronautiques.

Pour les pilotes avions brevetés :

- Pilotage : du contrôle de la machine en vol à l'étude des spécificités de l'ULM (peu d'inertie, sensibilité à la météorologie liées à la masse inférieure à celle d'un avion, atterrissage et décollage de bases ULM aux caractéristiques très différentes d'un aérodrome, responsabilisation du maintien mécanique en condition de vol).
- Pilotage : manœuvres d'urgence. Etude du VERDO.

Aucun lâcher ne sera effectué pendant ce type de stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

- Gestion des menaces et des erreurs liés à la pratique de l' ULM.

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

Pour atteindre les objectifs pédagogiques prévus dans le stage, la stratégie pédagogique s'appuiera sur :

- Un briefing avant chaque vol et un débriefing à l'issue de chaque vol.
- Des cours théoriques dispensés au sol.
- Chaque Pilote fera 5 heures en Double-commande pendant les stages de 5 jours,
- Une ambiance de convivialité et de stimulation en réunissant dans un même lieu plusieurs stagiaires.
- Un échange entre les stagiaires.

EVALUATION

- Annotations dans une « Fiche de Progression » remplie par l'instructeur remise au stagiaire et une copie gardée par l'instructeur en archive.
- Une copie numérique des fiches sera envoyée à la CVMULM
- Le stagiaire élève pilote ou pilote breveté pourra inscrire les heures s'il possède un carnet de vol.

LIEU DU STAGE

- Aéroclub support de la SSA² organisatrice, un aérodrome ou une plateforme ULM partenaire.

² SSA : « Section Sports Aériens » - Antenne de l'ANEG et correspondante locale, dépendant des CMCAS.

DURÉE DU STAGE

De façon générale l'organisation d'un stage est laissée à l'initiative de la SSA organisatrice en fonction notamment de l'origine des stagiaires.

En accord avec les stagiaires et la commission vol moteur, il peut être prolongé si le programme n'a pas pu être achevé notamment pour raison météo.

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Maximum : 5
- Minimum : 2

ENCADREMENT DU STAGE

- Instructeurs qualifiés et habilités par l'organisateur du stage.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

- L'ANEG participe pour partie des frais engagés pour la partie technique.

ASSURANCES

- Sur la machine utilisée pour le déroulement du stage (machine ANEG ou pas), les stagiaires sont couverts par une Responsabilité Civile (RC), souscrite soit pour la machine soit pour l'instructeur mais qui couvre le stagiaire qui est considéré comme un passager.
- Ensuite, les stagiaires peuvent être couverts par une Individuelle Accident (IA). Cela dépend exclusivement du choix de l'instructeur, ou du club auquel appartient la machine. L'ANEG ne souscrit pas d'IA pour les passagers ni pour les stagiaires. Il se peut que l'instructeur en ait souscrit une pour lui et ses passagers. **Pour savoir si c'est le cas, il faut vous rapprocher de l'organisateur du stage.**
- Le stagiaire peut également avoir une assurance IA personnelle qui le couvre lors de la pratique d'une activité aéronautique dans un appareil non certifié (cas de l'ULM). Cela peut être compris dans son assurance habitation même si c'est assez rare. **Il vous appartient de vérifier cela vous-même au moment de l'inscription au stage.**
- Bien évidemment, si vous souhaitez souscrire une IA pour votre stage, cela est tout à fait possible.